



## Compte Rendu du Conseil Communautaire du 29 septembre 2014 à 19h à SAMES

Etaient présents : Messieurs Bordes Alexandre, Dachary Jérôme, Lamote Jean Baptiste, Diribarne Lionel, Mailharrancin Jean Claude (départ à 20H), Laporte Jean François, Cohéré Lucien, Lasserre Jean-François, Montero Bernard, Duhalde Christophe, Aimé Thierry, Pécastaings Philippe, Pons Yves, Saibi Morad.

Mesdames Béhotéguy Maïder, Dulin Geneviève, Houet Muriel, Berlan Simone, Altuna Claudine.

Etaient également présents :

Excusé(e)s : Dallemane Michel, Dachary Sabine, Bussiron Yves, Pouyanné Raymond

Pouvoirs : Larrodé Jean-Pascal à Laporte Jean-François.

Assistaient également :

M. Jean-Jacques Lasserre, Sénateur et Conseiller Général, M. Domecq, Conseiller Général, Mme David, DGA du Conseil général.

Margueritte Florence, Rauzier Stéphanie, Administration de la Communauté de Communes.

---

### Ordre du jour :

1. Intervention de Christophe MARTIN pour **Pôle Emploi**
2. Intervention de Monsieur DOMECCQ sur le **Schéma d'Aménagement du Numérique** proposé par le Conseil Général
3. **Restauration scolaire** : bilan financier pour l'année scolaire 2013/2014, budget prévisionnel et tarifs pour l'année scolaire 2014/2015
4. **Marchés publics** : Tri sélectif et Siège social de la Communauté de Communes
5. **ZAC de Came** : convention avec la SAFER et état d'avancement du projet
6. Règlement de fonctionnement de l'**ALSH** et Temps d'Activités Périscolaire (**TAP**)
7. **Environnement** : Schéma de Cohérence Ecologique, SAGE
8. **Questions diverses**

---

Mme la Présidente accueille les membres du Conseil Communautaire dans la salle du foyer de Sames. Elle précise que l'intervention de M. Martin est repoussée à une date ultérieure en raison d'un empêchement de dernière minute. Par ailleurs, en attendant l'arrivée de M. Domecq pour son intervention sur le schéma départemental du numérique, Mme la Présidente propose de démarrer la séance par les autres points à l'ordre du jour.

## 1. Restauration scolaire : bilan financier pour l'année scolaire 2013/2014, budget prévisionnel et tarifs pour l'année scolaire 2014/2015

Mme la Présidente présente un tableau comparatif des dépenses et recettes réalisées pour les années scolaires 2012/2013 et 2013/2014 ainsi que le budget prévisionnel pour l'année scolaire 2014-2015.

M. Aimé signale une correction à effectuer sur les dépenses des cotisations patronales à venir.

Les investissements réalisés concernent des équipements et travaux pour une mise aux normes et une amélioration de l'outil, notamment pour répondre aux exigences de la DDPP pour le maintien de l'agrément.

Mme la Présidente souhaite que la réflexion sur les investissements à venir soit menée en partenariat avec la Mairie de Bidache et avec le Conseil Général afin de permettre une optimisation du service sans démultiplication des structures de restauration scolaire.

Considérant le coût moyen du repas à 3,82 €, toutes charges de fonctionnement comprises, et considérant les besoins en investissement à venir dans le cadre d'une restructuration de la cantine, Mme la Présidente propose de maintenir le prix de vente du repas à 4,16 € pour les communes.

Par ailleurs, Mme la Présidente indique que certains élèves pour raison médicale ne prennent que trois repas sur quatre chaque semaine. Elle propose pour ces familles et de manière exceptionnelle de déduire le coût du repas non pris sur la base du calcul forfaitaire.

Un débat s'engage sur les enfants amenant un panier repas au sein de la salle de restauration scolaire. Le Conseil Communautaire décide à la majorité (4 votes contre : Mmes Berlan, Béhotéguy, Mrs Pécastaings et Mailharrancin) de mettre en place un forfait pour participation aux frais de fonctionnement de la structure. Mme la Présidente propose d'examiner les contraintes juridiques relatives à ce type de forfait et de revenir vers le Conseil Communautaire si besoin.

Compte tenu de l'équilibre financier de ce service et des termes du nouveau contrat signé pour 3 ans avec Scolarest, **le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

**DECIDE** de reconduire sur l'année scolaire 2014/2015 les mêmes tarifs que l'année précédente pour les élèves, les adultes et les communes ;

**DECIDE** de déduire le coût de repas non pris sur la base du calcul forfaitaire dans la mesure où l'absence est régulière et justifiée pour raisons médicales,

TYPE DE TARIF	MONTANT EN € TTC
Forfait collégien ½ pension 4 jours	134,00 €
Prix du repas collégien appliqué pour la tarification des mercredis et pour les situations exceptionnelles (absences médicales justifiées)	2,79 €
Prix du repas pour les élèves occasionnels (externes, stagiaires....)	3,49 €
Prix du repas adultes catégorie 1 (ATTEE, AE, SE, Auxiliaires de vie scolaire, Personnels administratifs de catégorie C, contrats aidés)	3,00 €

Prix du repas adultes catégorie 2, dont l'indice majoré de rémunération est inférieur ou égal à 465 (indice brut 544)	3,50 €
Prix du repas adultes catégorie 3, dont l'indice majoré de rémunération est supérieur à 465	4,65 €
Prix de vente du repas aux communes	4,16 €

## 2. Marchés publics : tri sélectif et siège de la Communauté de Communes

### Tri sélectif – attribution du marché

Suite à la consultation lancée par délibération du 26 avril 2014 pour le marché concernant la collecte et le transport du tri sélectif, deux sociétés ont remis une offre pour les trois lots (verre, papier et emballages mélangés), il s'agit de SLR et SITA Sud-Ouest.

Le critère du prix étant le seul critère retenu :

- la société SLR se positionne favorablement pour la prestation de collecte et de transport du verre (Lot 1) et du papier (Lot 2) ;
- la société SITA se positionne favorablement pour la prestation de collecte et de transport des emballages mélangés (Lot 3).

Lot 1 - Verre	SLR	36,6 € HT la tonne
Lot 2 - Papier	SLR	55,3 € HT la tonne
Lot 3 – Emballages mélangés	SITA	340 € HT la tonne

Mme la Présidente soumet au vote l'analyse des offres et le choix des entreprises.

### Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** l'analyse des offres présentées ;
- **Décide** de retenir la société SLR pour assurer la prestation de collecte et de transport du verre (Lot 1) et du papier (Lot 2) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 pour une durée de trois ans ;
- **Décide** de retenir la société SITA pour assurer la prestation de collecte et de transport des emballages mélangés (Lot 3) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 pour une durée de trois ans ;
- **Autorise** la Présidente à signer les contrats.

### Siège de la Communauté de Communes

Mme la Présidente indique que la consultation des entreprises pour 14 lots a permis de recueillir des réponses : de 2 à 7 par lot. Le bureau s'est réuni pour l'ouverture des plis et une première analyse portant sur les prix des offres uniquement. L'architecte poursuit son travail sur l'analyse qualitative et technique. Ce travail aurait dû être terminé pour une présentation des résultats ce jour. Or, Mme la Présidente explique que l'architecte, M. Cuenot, n'est pas en mesure de produire l'analyse. En effet, l'étude de sol qui aurait dû être préalable à la consultation afin de la joindre au DCE, n'a été réalisée qu'à posteriori, soit après remise des plis.

Jean-François Lasserre précise que cette étude, peut impacter directement le lot maçonnerie, et qu'il sera probablement nécessaire de relancer la consultation à minima sur ce lot. L'architecte aurait dû s'assurer de la réalisation de cette étude et la joindre au DCE.

Mme la présidente propose de réunir la commission Bâtiment avec l'architecte pour faire le point sur l'analyse des offres par lot et prendre les mesures nécessaires pour relancer les lots qui nécessitent des compléments d'information.

### **3. ZAC de Came : convention avec la SAFER et état d'avancement du projet**

#### **Convention avec la SAFER**

Mme la présidente soumet au Conseil Communautaire une convention de mise à disposition d'immeubles ruraux à la SAFER, soit quatre terrains, situés sur la ZAC de Came, d'une surface totale de 7 ha 65 a 25 ca.

La durée de la convention s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2020 pour une redevance annuelle versée par la SAFER de 856 € TTC.

#### **Le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

**Autorise** Mme la Présidente à signer la convention avec la SAFER.

#### **Etat d'avancement du projet**

Dossier Loi sur l'eau : le bureau d'étude SCE poursuit son travail. Il a besoin de l'avis de la DREAL sur l'étude d'impact, du scénario retenu en termes d'assainissement, du mode de gestion des eaux pluviales.

La Communauté de Communes s'est déjà positionnée sur le scénario d'assainissement suite à l'étude menée par SCE, à savoir : création d'une station dépuratoire qui ne traitera pas les eaux usées de l'entreprise Labeyrie. Celles-ci seront reprises à la sortie de la station d'épuration. La totalité des eaux usées sera alors amenée vers le point de rejet : les Gaves réunis.

Mme la Présidente propose de déterminer une position pour le traitement des eaux pluviales : soit une gestion à la parcelle avec un prétraitement par lot à charge de chaque entreprise, soit une gestion pour l'intégralité de la zone avec un décanteur et un séparateur à charge de la collectivité.

Les élus conviennent de prévoir un traitement des eaux pluviales à l'échelle de chaque parcelle.

Mme la Présidente informe le Conseil Communautaire que le dossier relatif à l'étude d'impact déposé auprès de la DREAL pour l'obtention d'un avis n'a pas été examiné. Des démarches ont été entreprises auprès de Monsieur le Sous Préfet afin que le dossier soit prioritaire pour les services de l'Etat dans le circuit d'instruction.

Mme la Présidente informe aussi l'assemblée que l'entreprise Fonroche ne s'implantera pas sur la zone d'activités des Hauts de la Bidouze. L'entreprise a préféré se positionner à proximité de son principal client et fournisseur Bonduelle.

*Départ de Mr Mailharrancin*

#### **4. Schéma d'aménagement du numérique : intervention de M. Domecq, Conseiller Général et de Mme David, Directrice Générale Adjointe du Conseil Général, en présence de M. Lasserre Jean-Jacques.**

M. Domecq explique que le schéma consiste à préparer la création d'un réseau Très Haut Débit pour le département. Le réseau Iris, initié par Jean-Jacques Lasserre alors Président du Conseil Général, n'est plus assez efficace face aux évolutions des besoins des entreprises et des citoyens. En revanche, il a permis de constituer un réseau qui servira de base pour le remplacer et le prolonger par des fibres.

La fibre est ainsi la solution la plus pérenne pour maintenir un service de qualité auprès du citoyen et des entreprises en matière de téléphonie, de télévision et d'Internet.

Ce schéma prévoit un cadrage financier avec 120 000 prises connectées au réseau (hors agglomérations), soit une moyenne de coût de 2 000 € par prise, financés à hauteur de :

- 1 000 € par les opérateurs
- 400 € par le Conseil Général, 300 € par le Conseil Régional et 300 € par la Commune et/ou la Communauté de Communes.

Les prises les plus chères devront être arbitrées. Le CG et le CR ne participeront pas davantage que les sommes prévues.

Les élus s'interrogent sur le nombre de prises existantes pour le Pays de Bidache.

L'estimation sommaire du Conseil Général est : population divisée par 2,5, soit approximativement entre 2 200 à 2 300 prises.

Le coût s'évalue ainsi :  $2\ 200 \times 300 \text{ €} = 660\ 000 \text{ €}$  pour la Communauté de Communes et/ou les Communes.

Afin de mettre en œuvre ce schéma, les collectivités partenaires adhéreront à un syndicat mixte ouvert qui deviendra propriétaire des infrastructures, soit le réseau IRIS de 1 400 km, les fourreaux déjà posés le long des voies de chemin de fer, de routes ainsi que les futurs câbles qui pourront utiliser (à défaut de fourreaux) les poteaux électriques comme supports.

Etape 1 : prise de compétence « création de réseaux numériques » par la Communauté de Communes ou maintien de la compétence dans les Communes ;

Etape 2 : manifestation d'intérêt de la collectivité pour le 15 février au plus tard.

Etape 3 : création d'un syndicat mixte ouvert.

Le syndicat mixte aura pour premières recettes l'apport financier des opérateurs afin de solliciter des emprunts et engager les premiers travaux.

Dans une phase d'attente, ou pour les prises les plus onéreuses en accès, il y aura une possibilité de monter en débit avec la 4G, le WIMAX ou les satellites.

Pour M. Jean-Jacques Lasserre, les élus ont tout à gagner en faisant jouer la carte de la solidarité via la Communauté de Communes plutôt que de s'engager Commune par Commune. Il serait aussi important de parvenir le plus vite possible à une esquisse technique des coûts et de cartographier le fibrage et les solutions alternatives.

Les délégués conviennent d'attendre une cartographie la plus précise possible et souhaitent chacun dans leur Commune en débattre en Conseil Municipal.

#### **5. Règlement de fonctionnement de l'ALSH et Temps d'activités périscolaires**

Avec la mise en place des TAP à compter de la rentrée scolaire 2014/2015, certains points du règlement de fonctionnement de l'ALSH doivent être modifiés :

-la capacité d'accueil de l'ALSH passe de 50 à 73 enfants afin de tenir compte des enfants qui ne feront que déjeuner dans le cadre de l'ALSH,

- les enfants prenant uniquement leur repas à l'ALSH les mercredis scolaires devront être récupérés impérativement par leurs parents à 13H30 à la cuisine centrale de Bidache,
- le prix du repas seul les mercredis scolaires est fixé à 4,16 €,
- dans le cas de 3 annulations non justifiées consécutives sur une période, l'inscription deviendra non prioritaire sur la période suivante,
- pour les vacances d'été 2015, les inscriptions pour le mois d'août pourront se faire à titre d'expérimentation fin juin et fin juillet.

Approbation à l'unanimité du Conseil Communautaire sur tous ces points.

Mme la Présidente indique au Conseil Communautaire qu'un budget a été élaboré concernant les TAP. Il reprend l'ensemble des dépenses, notamment du personnel mis à disposition dans les Communes par la Communauté de Communes, et indique les recettes prévisionnelles attendues des Communes pour le remboursement de ces frais de personnel.

De manière globale, le coût par enfant et par Commune varie entre 75 € et 195 €, auquel chaque Commune devra rajouter ses frais propres (matériel, ménage, autres intervenants, etc...).

## **6. Environnement : Schéma Régional de Cohérence Territoriale et SAGE**

### **Schéma Régional de Cohérence Territoriale**

Sorti en avril 2014, le projet doit être examiné pour avis avant la fin de l'année. L'avis émis par le SCOT est distribué en séance ainsi que le courrier reçu du Conseil Régional en septembre 2014. Mme la Présidente propose que l'avis du SCOT serve de base pour rédiger celui de la Communauté de Communes. Le sujet sera rediscuté lors du prochain Conseil Communautaire.

### **Convention de partenariat pour l'émergence d'un SAGE Adour aval et les projets territoriaux**

Par délibérations du 16 décembre 2013 et du 15 juillet 2014, le Conseil Communautaire a décidé de poursuivre la démarche engagée avec un portage par l'Institution Adour et a validé le plan de financement proposé.

Mme la Présidente sollicite auprès du Conseil Communautaire l'autorisation de signer la convention de partenariat pour la période de juin 2014 à juin 2015.

Avis favorable du Conseil communautaire à l'unanimité

### **Questions diverses**

#### **Constitution d'une Commission Agricole**

Au vu des diagnostics de la SAFER et suite à un rendez vous avec la Chambre d'Agriculture, Mme la Présidente propose de constituer un groupe de réflexion pour étudier les actions que pourraient mettre en place la Communauté de Communes dans le domaine agricole.

Membres de la Commission : Muriel Houet, Christophe Duhalde, Jean-François Lasserre, Lionel Diribarne, Yves Pons, Raymond Pouyanné, Maider Béhotéguy.

#### **Démission d'un délégué communautaire**

Mme la Présidente informe l'assemblée que Jean-Paul Diribarne a démissionné de sa qualité de délégué communautaire. Dans l'ordre de la liste, il devrait être remplacé par Joël Oyenhart.

**La séance est levée à 23h00.**